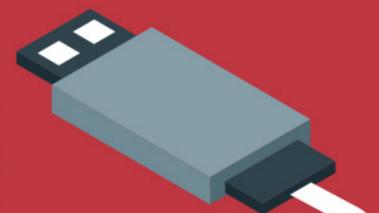


Vendée  
Numérique



LE GUIDE DU  
RACCORDEMENT  
À LA FIBRE POUR  
**LES IMMEUBLES  
NEUFS**



## QU'EST-CE QUE LA FIBRE ?

**La Fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière.**

C'est une technologie qui permet de transmettre les données à très haut débit.

**Jusqu'à  
30 fois  
plus vite  
que l'ADSL**

**Vous bénéficiez  
d'une connexion  
internet ultra  
rapide et stable.**

### **5 BONNES RAISONS DE CHOISIR LA FIBRE**

**Vous stockez  
et partagez  
vos contenus  
instantanément.**

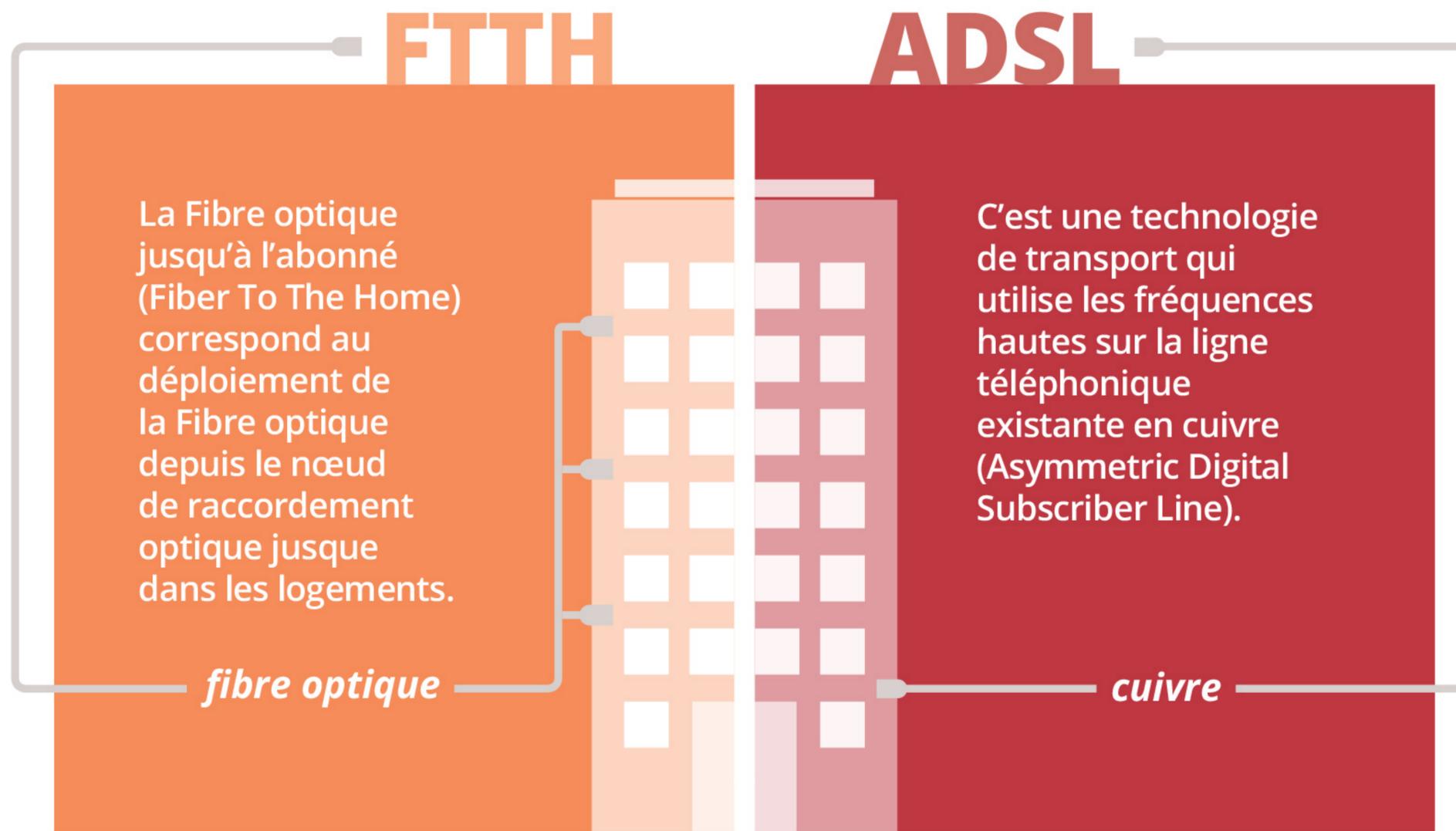
**Vous regardez la TV  
haute définition avec  
une qualité de son  
et d'image optimale,  
sur plusieurs écrans  
en même temps.**

**Vous profitez  
de tous les  
équipements  
de votre famille  
en même temps.**

**Vous jouez  
et augmentez  
vos scores grâce  
à un meilleur  
temps de réponse.**



# LA FIBRE JUSQU'AU DOMICILE



***Les immeubles neufs sont raccordés en Fibre. Les résidents peuvent profiter ainsi du très haut débit dès l'entrée dans leur nouveau logement.***

## **LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE**

***Vendée Numérique en tant qu'opérateur d'infrastructure déploie le réseau Fibre jusqu'au point de branchement (PB).***

Un opérateur commercial (OC), équivalent à un fournisseur d'accès à internet (FAI) peut alors commercialiser ses offres. Il utilise pour ce faire le réseau déployé par Vendée Numérique et le raccordement final jusqu'au logement.

# UN DÉPLOIEMENT ENCADRÉ ET OUVERT À LA CONCURRENCE

## ***Un cadre réglementaire clair précise les conditions du développement de La Fibre en France.***

Cette réglementation encadre le déploiement de La Fibre dans le domaine public comme dans les immeubles privés. Elle assure également les conditions d'ouverture du réseau à l'ensemble des fournisseurs d'accès internet.

### **Le cadre réglementaire pour les immeubles neufs implique :**

- Un droit à La Fibre équivalent au droit à l'antenne, défini par la Loi de Modernisation de l'Économie du 4 août 2008.
- Le caractère obligatoire de l'installation de La Fibre optique dans les immeubles neufs pour les permis déposés après le 1<sup>er</sup> avril 2012.

***La loi du 6 août 2015 élargit cette obligation aux maisons individuelles et lotissements pour les permis déposés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.***

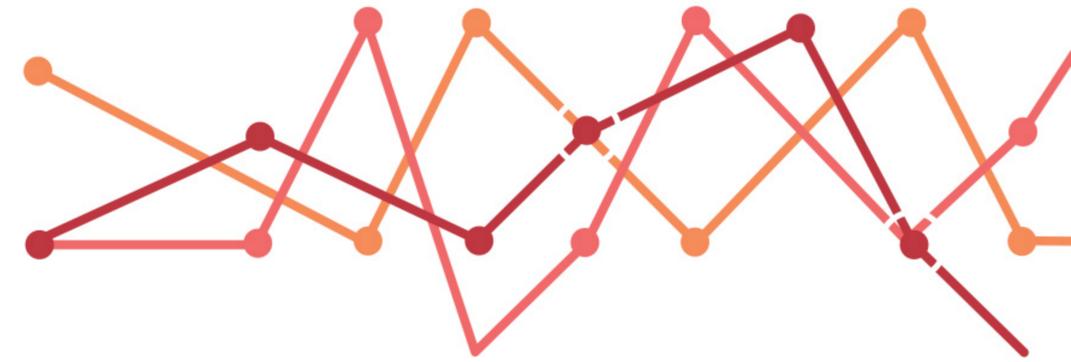


### **Le cadre réglementaire garantit le respect de la concurrence :**

Conformément au Code des Postes et Communication électroniques et aux principes édictés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), le déploiement de La Fibre est ouvert à la concurrence. À ce titre, l'opérateur d'immeuble a pour obligation :

- D'informer chaque mois l'ensemble des fournisseurs d'accès internet inscrits auprès de l'ARCEP de la signature d'une convention.
- De garantir l'accès au réseau aux fournisseurs d'accès internet qui en ont fait la demande.
- De les informer de la localisation du PM (Point de Mutualisation) où venir se raccorder et ce, trois mois avant l'ouverture de la commercialisation de l'offre Fibre dans l'immeuble.

# LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT À LA FIBRE



***Orange, titulaire du marché passé par Vendée Numérique, vous accompagne jusqu'à la mise en service. Nous garantissons l'accès à La Fibre de vos résidents dès leur arrivée.***

## ÉTAPE 1

Le promoteur et Vendée Numérique partagent leurs informations quant au programme immobilier et aux zones de déploiement de La Fibre.

## ÉTAPE 2

Le promoteur choisit Vendée Numérique et son partenaire Orange comme opérateur d'immeuble dès le démarrage du programme immobilier.

## ÉTAPE 3

Orange apporte son expertise technique au promoteur du début du programme jusqu'à sa finalisation. Orange prend notamment en charge :

- Les déclarations réglementaires (planning d'ouverture du réseau aux fournisseurs d'accès internet).
- Les conseils techniques sur la réalisation des travaux d'installation du réseau jusqu'au local technique.
- Le contrôle de la qualité de l'installation (sur la base des préconisations du groupe de travail "Objectif Fibre") jusqu'à sa validation.
- Le pilotage de projet, en coordination avec le promoteur, afin de garantir la satisfaction du client.



**& NOTRE PARTENAIRE  
ORANGE VOUS ACCOMPAGNENT  
JUSQU'À LA MISE EN SERVICE**

**pour + d'infos, contactez-nous :**

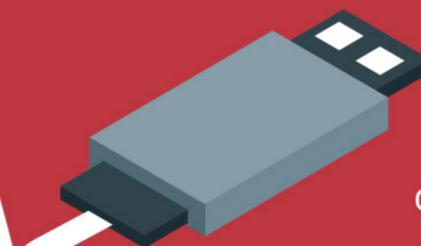


**Les Communautés de  
Communes de Vendée**



**Vendée Numérique est un Groupement  
d'Intérêt Public qui associe le Département  
et le Syndicat Départemental d'Energie  
et d'Équipement de la Vendée (SyDEV).**

Il a en charge l'aménagement numérique  
du territoire et en particulier le déploiement  
de la Fibre Optique pour les particuliers avec  
une première phase sur 13 villes.



- ZONE D'INVESTISSEMENT VENDÉE NUMÉRIQUE
- ZONE D'INVESTISSEMENT PRIVÉ (AMII - ORANGE)
- VILLES FTTH (FIBRES POUR LES PARTICULIERS)

Vendée Numérique intervient sur toute  
la Vendée à l'exception de la Roche sur Yon  
Agglomération et des villes des Sables d'Olonne,  
du Château D'Olonne et d'Olonne sur Mer (zones  
conventionnées d'investissements privés).

